

de sauter, afin de tomber des mains sur ses pieds; mais il n'avait pas eu le temps de mesurer de l'œil la distance, ses pieds atteignirent violemment la margelle d'un puits situé presque directement sous cette fenêtre, et le malheureux, glissant sur cette margelle couverte d'un épais verglas, tomba dans le puits.

Au bruit de sa chute, des voisins accoururent; on croyait le pauvre prié sur le coup, lorsqu'une voix dolente, parlant du fond du puits, fit entendre ces paroles: « Au secours! au secours! tirez seulement la corde. » Deux des plus vigoureux voisins saisirent aussitôt la corde qu'ils firent jouer énergiquement sur la poulie d'ascension, et aussitôt, le portier que son croiement mort, fut hissé jusqu'au sol, où il se releva sans autre mal que quelques contusions et le frisson d'un bain pris en temps inopportun.

Un forçat, détenu au bagne de Rochefort sous le n° 13,568, Dominique Darjo, âgé de vingt-six ans, originaire du département des Landes, s'est évadé tout récemment, et paraîtrait s'être dirigé sur le département de la Seine où sa présence durant la saison d'hiver pourrait avoir de fâcheuses conséquences.

Dominique Darjo a été condamné, le 18 avril 1844, à quinze ans de travaux forcés pour vol, de complicité, avec escalade et effraction. Il est petit, brun, résolu, vigoureux, et reconnaissable à de nombreuses cicatrices de blessures reçues dans des luttes sur différentes parties du corps.

ETRANGER.

— ESPAGNE (Madrid), 6 janvier. — La discussion sur la demande de mise en accusation contre M. Salamanca, l'ancien ministre des finances, a rempli toute la séance d'hier, jusqu'à sept heures du soir. M. Pidal, qui avait déjà parlé la veille, a reproduit avec une nouvelle énergie ses griefs contre l'ancien ministre, que l'on pourrait croire, a-t-il dit, plus incriminé que coupable, si des bruits dont il ne saurait cependant ni affirmer ni dénier la certitude, ne l'accusaient pas d'avoir négocié pour son compte 25 millions de réaux sur les 50 millions de réaux (environ 12 millions 500 mille francs), attribués au domaine royal en titres consolidés, par suite d'un échange d'autres va-

leurs. A ces mots, des cris de fureur ont éclaté parmi les nombreux amis que comptait l'ex-ministre dans la chambre et dans les tribunes.

Le président du congrès a eu beaucoup de peine à rétablir l'ordre et à maintenir la parole à l'orateur.

M. Salamanca a été entendu à son tour et s'est écrié avec une grande indignation en parlant de la spéculation honteuse d'agiotage qu'on lui attribuait: « C'est une infâme calomnie! je ne puis pas dire autre chose. »

Ces paroles ont été accueillies par une longue explosion d'applaudissements et de bravos.

Après avoir achevé son discours, M. Salamanca s'est trouvé tellement épuisé, que ses amis ont été obligés de le transporter hors de la salle.

Aujourd'hui jeudi, jour de l'Épiphanie, célébré avec une grande solennité dans toutes les églises de Madrid, le congrès ne tient pas de séance. Les débats seront repris demain vendredi, et il n'est guère probable qu'ils soient terminés dans cette séance.

CAISSE CENTRALE DU COMMERCE

et des chemins de fer.

MM. BACON et C^o ont l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle, prescrite par l'article 36 des statuts, est convoquée pour le lundi 14 février prochain, à l'heure de midi, au siège de l'établissement, place Vendôme, 16, à l'effet de recevoir le compte des opérations de la société, d'entendre le rapport des délégués sur l'exercice de leur surveillance, et de fixer le dividende à répartir pour 1847.

Aux termes de l'article 34, cette assemblée se compose des cent plus forts propriétaires d'actions qui se seront fait connaître en déposant leurs actions au siège de la société, quinze jours avant celui fixé pour les réunions. MM. les actionnaires sont donc invités à effectuer ce dépôt d'ici au 29 janvier courant, pour qu'une convocation spéciale puisse être adressée à ceux qui auront droit de faire partie de l'assemblée générale.

— DIX-HUITIÈME ANNÉE. — L'assurance militaire de MM. Lestiboudois, 38, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse, garantit le remplacement de ses assurés par un dépôt en espèces égal au prix de l'assurance.

— L'assurance contre le recrutement, de MM. BOEHLER (d'Alsace), 9, rue Lepelletier, établie depuis 1820, est recommandée aux familles comme la plus ancienne et la plus solvable.

— ASSURANCES MILITAIRES DALIROL, rue des Lions-Saint-Paul, 5, seule maison qui fait un dépôt de fonds entre les mains des familles; 23^e année; aucun assuré, depuis cette époque, n'a quitté ses foyers. Paiement après libération.

— Aux Italiens, ce soir, la Donna del Lago, opéra de Rossini, chantée par Mario, Gardoni, Coletti, Tagliafico, M^{me} Grisi, Albini et Bellini.

Dimanche, par extraordinaire, la Cenerentola.

SPECTACLES DU 13 JANVIER.

OPÉRA. — Un Caprice, Turcaret. OPÉRA-COMIQUE. — Haydée. ITALIENS. — La Donna del Lago. ODÉON. — Le Dernier banquet. THÉÂTRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier de Maison Rouge. OPÉRA-NATIONAL. — Gastibelza. VAUDEVILLE. — Le Chevalier d'Essonne, le Lion et le Rat. VARIÉTÉS. — Une Dernière conquête, Pauvre Jacques, le Gamin. GYMNASSE. — Les Mémoires, Lavater, le Réveil du Lion. PALAIS-ROYAL. — Le Banc d'huîtres. PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier. GAITÉ. — Christophe Colomb. AMBIGU. — Les Paysans. DIORAMA. — Boul. R.-Nouv., 20. Vue de Chine; Fête des Lanternes.

VENTES IMMOBILIÈRES.

AUDIENCES DES CRIÉES.

Paris MAISON ET NU-PROPRIÉTÉ Étude de M^o GOISET, avoué à Paris, rue Louis-le-Grand, 3. — Adjudication en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, le 29 janvier 1848, 1^o D'une Maison et dépendances, sise à Vitry-sur-Seine près Paris, rue du Sault, 22. Mise à prix, 6,000 fr. 2^o De la nu-propriété de deux jardins contigus, sis audit Vitry-sur-Seine, route de Vitry à Villejuif. Mise à prix, 500 fr.

S'adresser pour les renseignements : 1^o A M^o Goiset, avoué à Paris, rue Louis-le-Grand, 3; 2^o A M^o Jolly, rue Favart, 6; 3^o A M^o Gënisson, notaire à Vitry-sur-Seine. (6864)

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

Paris MAISON A vendre par licitation entre majeurs, avec concours d'étrangers, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 15 février 1848, sur la mise à prix de 300,000 fr., une Maison sise à Paris, rue Vivienne, 17; le produit brut est de 21,500 fr. environ, et l'impôt de 1,820 fr. 27 c. Il y aura adjudication, même sur une seule enchère. S'adresser pour les renseignements : A M^o Fourché, notaire à Paris, quai Malaquais, 5, dépositaire des titres de propriété et du cahier des charges; A M^o Frémyn, notaire, rue de Lille, 11; A M. Delannay, rue Neuve-des-Petits-Champs, 28; Et, pour visiter la maison, au portier. (6848)

Rue du 29 Juillet. DIVAN-LITS DESCARTES N^o 6. Renfermant le lit tout fait, à 150 francs et au-dessus.

GRIPPE Les plus habiles médecins ordonnent contre cette affection, le SINOP et la PATE de NAFÉ d'Arabie, dont les propriétés efficaces ont été officiellement constatées dans les hôpitaux de Paris, lorsque cette épidémie éclata en 1837. Entrepôt, rue RICHELIEU, 26. Dépôt dans chaque ville. (Prix : 75 c. et 1 fr. 25 c.)

EAU PETITFOURT POUR CONSERVER ET BLANCHIR LES DENTS. Cette Eau, composée d'extraits d'herbes salutaires, est la seule découverte infaillible contre les maux de dents. — 3 fr. et 5 fr. le flacon. Chez M. PETITFOURT, chimiste, rue Croix-des-Petits-Champs, 5. (Affranchir.)

PAPIER D'ALBESPEYRES, faubourg, St-Denis, 84, de province et de l'étranger, pour entretenir sans odeur ni douleur, LES VÉSICATOIRES.

Toutes les Annonces de MM. les Officiers ministériels, de quelque nature qu'elles soient, celles relatives aux Sociétés commerciales et celles des Compagnies de Chemins de Fer, doivent être déposées directement au bureau de la GAZETTE DES TRIBUNAUX. Toutes les autres annonces sont reçues, soit dans les bureaux du Journal, soit chez M. ALPH. BOUCHON, rue Vivienne, n. 36.

60 C Six Batons PARFUMÉE de Cire EN BOITE. PAPIER A LETTRE Extra-fine, très glacé, 50 et 75 c. les 120 feuilles. ENVELOPPES placés en boîte, 35 cent. le 100. Crayons superins, 40 c. la douzaine. Plumes métalliques, 10 et 20 c. la douzaine. Plumes d'ivoire depuis 75 c. le 100. Rue NEUVE-Saint-Marc, 11. (Ne pas confondre avec la rue Saint-Marc.)

USINE HYDRAULIQUE A NOISIEL-SUR-MARNE. Médailles d'or et d'argent. 1832-1834-1839-1844. Jamais peut-être un produit alimentaire n'a obtenu une réputation mieux méritée et plus étendue. Les amateurs de cet excellent Chocolat devront se méfier des CONTREFAÇONS et exiger que le nom MENIER soit sur les tablettes et les étiquettes. Dépôt chez MM. Pierrard et Laurent, confiseurs, 21, passage Choiseul, et chez les pharmaciens, épiciers de Paris et de toute la France.

CHOCOLAT MENIER. Aux termes de l'art. 13 de l'acte de société, le gérant du HONORABLE DE LA MOINE convoque les actionnaires de la dite société en assemblée générale pour le samedi 22 janvier à deux heures, au siège de la société 13, rue Vivienne.

OPPOSITION. Suivant conventions verbales, en date, à Paris, du 9 janvier 1848, MM. et M^{me} DETARGNY et POUPELLE ont vendu à MM. GUAIS et CORNET, garçons de salle, le fonds de restaurateur connu sous le nom HALAVANT, par eux exploité, au Palais-Royal, galerie Montpensier, 23.

Paletots-coachman. Paletots-coachman anglais, à palettes, tout bordés en velours et bien chauds pour 20 fr. Prenez bien l'adresse. 16, rue Croix-des-Petits-Champs, au 1^{er}.

20 C. 100 ENVELOPPES de lettres ou de visites, glacées, 25 c. — CURE A CHAQUEUR, 1 fr. la livre de 20 grands batons. CARTES DE VISITES depuis 4 fr. le 100 — Rue Joquelet, 2, au 1^{er}.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1848, dans les PETITES-AFFICHES, la GAZETTE DES TRIBUNAUX et LE DROIT.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Étude de M^o JACQUIN, huissier à Paris, rue des Bons-Enfants, 29. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2. Le samedi 15 janvier 1848. Consistant en bureau, comptoir, chaises, gravures, glaces, psaltes, etc. Au comptant.

Étude de M^o LAM, agréé au Tribunal de commerce de la Seine, rue de Hanovre, 6. D'un jugement rendu en date du 30 décembre 1847, enregistré, par lequel le Tribunal a déclaré nul et annulé le jugement du 17 juin 1847, par lequel le sieur SIEBER, négociant, demeurant à Paris, rue des Filles-St-Thomas, 21, a été déclaré en état de faillite, et remis, ledit sieur Sieber au même et semblable état où il était avant ledit jugement. (8838)

Étude de M^o LAM, agréé au Tribunal de commerce de la Seine, rue de Hanovre, 6. D'un acte sous seing privé, en date du 30 décembre 1847, enregistré, par lequel le Tribunal a déclaré nul et annulé le jugement du 17 juin 1847, par lequel le sieur SIEBER, négociant, demeurant à Paris, rue des Filles-St-Thomas, 21, a été déclaré en état de faillite, et remis, ledit sieur Sieber au même et semblable état où il était avant ledit jugement. (8838)

Étude de M^o LAM, agréé au Tribunal de commerce de la Seine, rue de Hanovre, 6. D'un acte sous seing privé, en date du 30 décembre 1847, enregistré, par lequel le Tribunal a déclaré nul et annulé le jugement du 17 juin 1847, par lequel le sieur SIEBER, négociant, demeurant à Paris, rue des Filles-St-Thomas, 21, a été déclaré en état de faillite, et remis, ledit sieur Sieber au même et semblable état où il était avant ledit jugement. (8838)

Étude de M^o LAM, agréé au Tribunal de commerce de la Seine, rue de Hanovre, 6. D'un acte sous seing privé, en date du 30 décembre 1847, enregistré, par lequel le Tribunal a déclaré nul et annulé le jugement du 17 juin 1847, par lequel le sieur SIEBER, négociant, demeurant à Paris, rue des Filles-St-Thomas, 21, a été déclaré en état de faillite, et remis, ledit sieur Sieber au même et semblable état où il était avant ledit jugement. (8838)